

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2025, le 26 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Révérien s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MAUPOU Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par voie numérique aux conseillers municipaux le 19/09/2025. La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le 19/09/2025.

Nombre de membres :

- Afférents au CM : 9
- Présents : 6
- Ont pris part à la délibération : 8

Date de convocation du : 19 septembre 2025

Présents : Mme MAUPOU Dominique, Maire,
Mme SERGETIER Brigitte, 1^{er} adjoint,
M. NANDROT Jean-François, 2^{ème} adjoint,
Mme GACQUERE Béatrice,
Mme ROUMY Marie-Thérèse,
M. DE BEER Jan,

Absent(s) : M. RAPPEANEAU Claude,

Excusé(s) : M. PIFFRET Bruno, pouvoir donné à M. NANDROT Jean-François, 2^{ème} adjoint,
M. BRADE Grégory, pouvoir donné à Mme SERGETIER Brigitte, 1^{er} adjoint,

A été nommé(e) secrétaire : M. NANDROT Jean-François,

Délibération n° : 26092025-01

Objet : Contrat Agent technique

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite au départ prochain de Madame Amélie GEAY qui occupe les fonctions d'agent technique sur la commune, une offre avait été publiée pour trouver un nouvel agent technique. Suite à la publication de l'offre le 01/09/2025 et suite aux entretiens qui ont eu lieu, la candidature de Monsieur GIRAUDON Geoffrey a été retenue.

Monsieur GIRAUDON commencera un CDD de trois mois renouvelables sur emploi permanent à compter du 01/10/2025. Monsieur GIRAUDON sera engagé en qualité d'emploi contractuel au grade d'adjoint technique territorial de catégorie C pour assurer les fonctions suivantes : Maintien de la propreté aux abords de la commune, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments et équipements publics. Monsieur Geoffrey GIRAUDON exercera ses fonctions à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 20 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'embauche de Monsieur Geoffrey GIRAUDON
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents nécessaires à l'embauche

Délibération n° : 26092025-02

Objet : Remplacement lampadaire

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le lampadaire situé rue des Marlottes ne fonctionne plus et est obsolète. Une demande de devis avait été faite auprès du SIEEEN pour son remplacement au mois de février 2025.

Madame le Maire explique au Conseil avoir reçu le devis le 08/09/2025.

Le devis reprenant le remplacement du luminaire s'élève à 1 536€, la participation communale pour ce remplacement s'élève quant à elle à 777,60€ TTC (60% du montant HT des travaux + les frais de maîtrise d'œuvre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le remplacement du luminaire
- Charge Madame le Maire de signer les documents nécessaires

Le Maire,
Dominique MAUPOU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 01/10/2025
et publication ou notification du 01/10/2025

QUESTIONS DIVERSES

- Entreprise SEGUIN

L'entreprise SEGUIN, espaces verts est sollicité pour les gros travaux extérieurs de la commune afin de seconder le cantonnier dans l'entretien de la commune. L'entreprise peut travailler à la demande suivant les nécessités de la commune.

- Entreprise BRADE

L'entreprise BRADE a été sollicité pour le changement de la porte d'entrée de l'école ainsi que pour la porte du gîte des pèlerins qui sont très abîmés.

- Association Présence

Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion extraordinaire de l'association Présence va être réalisé en octobre afin de former un nouveau bureau.

- Affouages

Les inscriptions pour les affouages auront lieu du 13 au 24 octobre.

- Chasse de Saint-Révérien

La société de chasse de Saint-Révérien se propose de réaliser une réunion publique pour informer les personnes qui le souhaitent du fonctionnement de celle-ci.

Minimum 10 personnes

- Terrain de Sancenay

Madame Emmanuelle DEPARIS de Sancenay demande à la commune de lui céder un petit terrain attenant à sa propriété. La municipalité va se rendre sur place mais ne voit aucune objection quant à cette demande. La municipalité va procéder aux démarches nécessaires (enquête publique, bornage, etc)

- Circulation Sancenay

Madame Bérard de Sancenay a envoyé un mail à la mairie pour s'exprimer au sujet de la vitesse excessive des camions et des tracteurs sur la route de Feuille en direction de la ferme. Elle demande que soit posée une limitation de vitesse à 30km/h et une limitation de tonnage sur cette route communale. Elle demande également que soit réduite la vitesse sur la départementale 977 bis et que des ralentisseurs soient mis en place. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été faite au Département concernant la 977 bis.

- Radars Pédagogiques

Prochainement un radar pédagogique sera installé Route de Prémery, celui qui devait être posé Route de Brinon a été refusé par le Département du fait de sa proximité avec le stop. Une autre demande a été faite pour la Route de Saint-Saulge

La séance est levée à 21h00